

## Séance extraordinaire du 16 août 2010

### Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 16 août 2010 à 22 h 15 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

Mme Francine Boulanger, conseillère est absente et à l'extérieur de la municipalité.

#### **FORMANT QUORUM**

#### **Renonciation à l'avis de convocation**

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

#### **1. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à vingt-deux heures quinze (22 h 15) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2010-08-295**

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

#### **Ordre du jour**

Renonciation à l'avis de convocation

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation de transferts budgétaires
4. Autorisation de signataires – Développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV
5. Autorisation à l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre un constat d'infraction – Article 21 du règlement de zonage 234-90
6. Période de questions
7. Fermeture de la séance

#### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### **3. Autorisation de transferts budgétaires**

**2010-08-296**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise les dépenses, les affectations et les transferts budgétaires suivants:

## Séance extraordinaire du 16 août 2010

<b>AUTORISATIONS D'AFFECTATIONS</b>		
<b>Description de la dépense</b>	<b>DE</b>	<b>A</b>
Réparation clôture parc des Grès Montant de <b><u>2 550 \$</u></b>  Poste budgétaire : 02.701.50.521	59.152.00.000 Fonds de parc	03.510.00.000 Affectation fonds de parc réservé
Gazebo Montant de <b><u>3 267 \$</u></b>  Poste budgétaire : 23.080.00.721	59.152.00.000 Fonds de parc  <i><b>Cette affectation annule et remplace l'affectation du surplus accumulé non affecté effectuée par la résolution 2010-08-280.</b></i>	23.810.70.000 Affectation fonds de parc réservé
<b>AUTORISATION DE DÉPENSE</b>		
Clôture garage municipal Montant de <b><u>2 800 \$</u></b>  Poste budgétaire : 02.320.10.522	Pas de transfert	
<b>AUTORISATIONS DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES</b>		
Clôture station d'épuration des eaux usées Montant de <b><u>4 275 \$</u></b>  Poste budgétaire : 02.414.00.521	23.040.00.724 Immo-Transport-Véhicule	02.414.00.521 T.E.U – Entretien/Réparation
Réparation pépinière Montant de : <b><u>10 000 \$</u></b>  Poste budgétaire : 02.320.20.525	23.040.00.724 Immo-Transport-Véhicule	02.320.20.525 Méc.gén. – Entretien
Réparation camion hygiène Montant de <b><u>2 200 \$</u></b>  Poste budgétaire : 02.320.20.525	23.040.00.724 Immo-Transport-Véhicule	02.320.20.525 Méc.gén. – Entretien
Peinture autopompe Montant de <b><u>32 000 \$</u></b>  Poste budgétaire : 02.220.20.525	23.080.00.727 (30 000 \$) Immo- Améliorations Locatives - Loisirs  23.040.00.724 (2 000 \$) Immo-Transport-Véhicule	02.220.20.525 Méc. Inc. - Entretien

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **4. Autorisation de signataires – Développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente concernant le développement domiciliaire de la rue des Seigneurs – Phase IV;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie de ladite entente a été remise au promoteur du développement domiciliaire rue des Seigneurs – Phase IV, monsieur Gille Lefebvre;

**2010-08-297**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ratifie l'entente intervenue entre les parties et que le maire, monsieur Robert Landry et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, soient et sont autorisés à signer

## Séance extraordinaire du 16 août 2010

pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ladite entente. L'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 5. Autorisation à l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre un constat d'infraction – Article 21 du règlement de zonage 234-90

**CONSIDÉRANT** l'article 20 du règlement administratif 237-90 qui stipule que le conseil municipal autorise le fonctionnaire désigné à faire parvenir aux contrevenants un constat d'infraction afin d'enclencher le processus pénal;

**CONSIDÉRANT** que l'inspectrice en bâtiment et en environnement a fait rapport au conseil à l'effet qu'il y avait sur le territoire, un contribuable en infraction à l'article 21 du règlement de zonage 234-90 relativement au revêtement extérieur;

2010-08-298

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement à émettre un constat d'infraction au contrevenant relativement à l'article 21 du règlement de zonage 234-90 relativement au revêtement extérieur.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### 6. Période de questions

Début : 22 h 17  
Fin : 22 h 17 (pas de question)

#### 7. Fermeture de la séance

2010-08-299

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que la séance soit levée à 22 h 17.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.  
Directrice générale & Secrétaire-trésorière